



## Avis sur le projet de déchèterie intercommunale

version V1 du 24/06/2022

Avis favorable :

Notre association est évidemment très favorable à ce projet de déchèterie. Le flux des utilisateurs, accès et sortie, est notablement amélioré par rapport à celui de l'ancienne déchèterie close en décembre 2015, et le nombre de quais, neuf au total, doit permettre une meilleure répartition des véhicules et un tri amélioré. Les locaux spécifiques pour les déchets dangereux et aussi pour la recyclerie sont également un progrès important.

Propositions complémentaires :

Nos adhérents, et en général les habitants de Saint-Germain-en-Laye et alentours sont très soucieux de savoir si les efforts qu'ils font pour trier leurs déchets aboutissent à de réels progrès dans ce domaine. C'est une condition indispensable pour la réussite des plans d'amélioration dans ce domaine.

Nous suggérons que l'ouverture de cette nouvelle installation s'accompagne d'un volet pédagogique qui informera les utilisateurs sur le devenir des différentes sortes de déchets qu'ils déposent, exutoires, taux de recyclage ou de valorisation etc. Les journaux et sites d'information locaux peuvent comme ils le font aujourd'hui également être un bon relais.

Observation et questions :

Le résumé non technique ne fait pas partie des figures imposées du dossier de la demande d'enregistrement. Néanmoins, il est regrettable qu'un résumé agrémenté de schémas n'ait pas présenté le projet de manière accessible à tous : un descriptif existe dans le Cerfa 15679-03, mais pourquoi ne pas avoir dans un simple schéma non engageant pour la procédure proprement dite indiqué les accès et le giratoire de sortie avec retour sur la « 13 », le mode de stationnement des véhicules perpendiculaire aux quais et parallèle aux locaux spécifiques déchets dangereux et produits réutilisables et les jours et heures prévues d'accès ? si l'on veut

Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie, association Loi 1901. Agrément dans un cadre départemental pour la protection de l'Environnement renouvelé le 29 août 2018.

Maison des Associations - 3 rue de la République - 78100 Saint-Germain-en-Laye  
[www.lesateliersdelenvironnement.org](http://www.lesateliersdelenvironnement.org) [contact@lesateliersdelenvironnement.org](mailto:contact@lesateliersdelenvironnement.org)

donner un sens à la consultation du public, c'est le minimum, sinon c'est de la consultation de spécialistes du sujet.

Cette nouvelle déchèterie peut-elle contribuer à résoudre au moins partiellement le problème des déchets de chantier déposés sauvagement en forêt de Saint-Germain et Marly ou sur les chemins de bord de Seine, par un accès plus ouvert aux artisans ?

Il faudra tirer par un retour d'expérience les leçons d'un tel délai, sept à huit années, pour rétablir et non améliorer comme il est dit dans le préambule de la demande, les conditions de tri des déchets au niveau intercommunal. Quels obstacles administratifs, organisationnels ou autres ont retardé le projet, et propositions d'amélioration, même s'il faut reconnaître que la procédure d'enregistrement est un progrès pour une installation qui ne présente pas d'impact majeur sur l'environnement.

Ce dossier soumis à enregistrement au titre des ICPE, rubrique 2710-2 de la nomenclature avec prescriptions types détaillées par l'arrêté ministériel du 26 mars 2012, répond bien point par point aux articles de cet arrêté. Les forêts de Saint-Germain et Marly sont citées par la présence de Znieffs à proximité, cependant nulle part ne sont évoqués deux points environnementaux fondamentaux par rapport à son implantation : proximité de la forêt de Saint-Germain avec son statut de forêt de protection, et rôle de la plaine de la jonction dans la trame verte définie par le schéma régional. Vue l'implantation en bordure de la bretelle d'accès à l'A14 d'une part et le centre technique municipal et autres édifice d'autre part, c'est probablement sans incidence, mais ce sont des questions que le public doit se poser et auquel le contenu du cerfa 15679-03 n'apporte pas de réponse. Sauf erreur de notre part, cet examen est implicitement requis au 4° de l'article R512-46-3. En outre à l'issue de la consultation du public le préfet peut également le décider sur le fondement de l'article R512-46-9. Une mini note d'impact environnemental couvrant ces deux aspects aurait été bienvenue.

Conclusion :

Avis favorable, globalement un très beau projet compte-tenu des contraintes d'implantation, et merci aux services des Villes et de la CASGBS qui malgré les diverses étapes administratives ont proposé une installation qui va enfin rétablir et améliorer le tri des déchets par les citoyens par rapport à l'ancienne déchèterie et surtout par rapport à la déchèterie mobile actuelle.

Pierre Jomier

Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie, président

[www.lesateliersdelenvironnement.org](http://www.lesateliersdelenvironnement.org)

Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie, association Loi 1901. Agréement dans un cadre départemental pour la protection de l'Environnement renouvelé le 29 août 2018.

Maison des Associations - 3 rue de la République - 78100 Saint-Germain-en-Laye  
[www.lesateliersdelenvironnement.org](http://www.lesateliersdelenvironnement.org) [contact@lesateliersdelenvironnement.org](mailto:contact@lesateliersdelenvironnement.org)